

# COMMUNE DE FESTUBERT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

-----

### ARRETE DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR L'ORGANISATION DU MARCHÉ AUX PUCES DU 15 juin 2024

Le Maire de la Commune de FESTUBERT,

Vu le Code de la route et notamment les articles R.44, R.225, et R.225-1,

Vu le Code des Communes, notamment les articles L 131-2, L 131-3, L 131-4, L 131-13,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant qu'en raison du marché aux puces organisé par l'Association des parents d'élèves de FESTUBERT le samedi 15 juin 2024, il convient de réglementer la circulation rue de Béthune, rue des Mille, résidence les Mille, résidence de la Place, résidence Beauvillé et résidence Southport.

### A R R E T E

**Article 1 :** le samedi 15 juin 2024, lors du marché aux puces, la circulation sera interdite de 05 heures à 18 heures à l'intérieur de l'agglomération rue de Béthune, du n° 1 au n° 924.

**Article 2 :** pendant la durée du marché aux puces, la déviation de la circulation sera assurée dans les deux sens par les rues de la Veine, des Cuveliers, Grand Rue.

**Article 3 :** les prescriptions susénoncées feront l'objet d'une présignalisation et d'une signalisation conforme à la réglementation en vigueur, installées et enlevées par les responsables de l'Association.

**Article 4 :** Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie de Festubert par les soins de Monsieur le Maire. Il sera également affiché à chaque extrémité du marché aux puces par les responsables de l'Association.

**Article 5 :** l'installation des vendeurs devra permettre l'intervention des véhicules d'incendie et de secours dans le secteur interdit à la circulation.

**Article 6 :** ampliation de l'arrêté sera transmise à :

Monsieur le Commissaire de Béthune  
Monsieur le Responsable de la Maison du Département Aménagement Durable de Béthune  
Madame Sénave Elodie, présidente de l'Association n°300 Rue des Cuveliers 62149 FESTUBERT.

Fait à Festubert, le 16 avril 2024  
Le Maire,  
Jean-Marie DOUVRY

Acte certifié exécutoire, publié,  
notifié à l'intéressé(e)  
Le Maire,  
Jean-Marie DOUVRY

